

ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 222

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

JR CLEMENT, Philip Président de
L'association Festivités Baroques

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Aux Arènes

A l'occasion de : Fête Médievale de Châteaurenard

Du 14 Juin de 19h à 0h00 au 15 Juin 2024 de 19h à 0h00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23/05/2024
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

M. CLEMENT Philip - Président de
L'Association Festivités Baroques

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

De le 14/06/2024 de 19h00 à minuit - le 15/06/2024 de 19h00 à minuit

A l'occasion de la Fête Médievale - aux arènes

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
27 MAI 2024

Fait à Châteaurenard, le 23 MAI 2024

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS